

Séance de mardi 24 avril 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

43 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Nicolas Suter, Yves Charrière, Olivier Gétaz, Shanti Babajee, Thomas Buchanan, Tanguy Perrenoud, Guillaume Schneider, Christian Streit, Pieter Volgers, Catherine Crevoisier.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce deux modifications à l'ordre du jour. En point 1 : Assermentation. En point 4 : Rapports des commissions – Préavis no 3/18 – Mise en séparatif place du Temple – ruelle du Temple – Rue Amiral Duquesne. La modification de l'ordre du jour est acceptée par 41 voix (1 non, 1 abstention). Selon M. Charles Gabella le rapport 3/18 n'a pas été régulièrement porté à l'ordre du jour. Après discussion et selon l'art. 67 du règlement du Conseil : « ... l'ordre du jour peut être modifié par décision du Conseil, notamment sur proposition de la Municipalité », le président propose un second vote aux conseillers ; ceux-ci acceptent l'ordre du jour modifié par 35 voix et 8 abstentions

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Eve Jaquier Butterfield en remplacement de M. Olivier Burnet, démissionnaire. Dès lors, 44 conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur (6 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président fait appel aux conseillers afin de trouver des citoyens qui seraient prêts à entrer au Conseil communal. En effet, la liste Aubonne Attitude est terminée et il ne reste qu'un seul nom sur celle de l'Entente. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès des deux responsables de liste, soit MM. Nicolas Suter et Christian Streit.

Le président fait part d'un courrier de M. Olivier Gétaz, fleuri à l'occasion de son anniversaire.

Quelques dates à l'agenda : le 27, repas de soutien du FC Chême au CCSC ; le 29, récital de l'Académie de violon Kayaleh à la salle Tavernier ; les 4 et 6, Giron des chanteurs de l'Aubonne au CCSC ; les 5 et 6, Vernissage et Fête du 50^e anniversaire à l'Arboretum ; le 12, ouverture de la piscine ; le 13, Brunch à l'Arboretum ; le 19, Concert classique à l'Arboretum ; le 20, matinée d'orgue au Temple ; du 25 au 27, Festival Regards de voyages au Rex ; le 26, Marché Terre Nouvelle sur la Place du Marché ; le 26, Fête de la nature à l'Arboretum.

Par souci de clarté, les conseillers se proposant de participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

4. Rapport des commissions - Préavis no 3/18 – Mise en séparatif, remplacement des conduites industrielles et réfection de la place du Temple – ruelle du Temple – rue Amiral Duquesne

M. Yves Meylan donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose l'amendement suivant : « *Le Conseil accepte le montant total de Fr. 1'543'000.- TTC, arrondi à Fr. 1'550'000.- en lieu et place de Fr. 1'500'000.--.* ».

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose aux Conseillers d'accepter l'amendement de la commission ad hoc.

Le président demande à la Municipalité quelle est sa position par rapport à l'amendement déposé. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que la Municipalité adhère à l'amendement déposé.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement en rappelant que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de voter sur le fond. La parole n'étant pas demandée, le texte de l'amendement est soumis au vote. L'amendement est accepté par **43** voix (1 abstention).

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Denise Imesch demande si ce chantier va rencontrer des problèmes archéologiques particuliers pour qu'un montant à ce sujet soit chiffré dans le préavis. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce chantier se situant dans la partie historique d'Aubonne, la Municipalité prévoit une somme à cet effet.

M. Charles Gabella demande si la commune n'a plus d'actifs disponibles pour que l'on doive recourir à l'emprunt. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité a décidé de prendre dans les fonds de réserves afin de ne pas entamer la marge d'autofinancement.

Pour Mme Evelyne Lenoble la somme des « divers et imprévus » de Fr. 226'000.- est très élevée. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les divers et imprévus représentent toujours 10% du montant et la TVA sur la somme totale.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote du préavis municipal et son amendement :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif et réfection de la place du Temple -ruelle du Temple – rue Amiral Duquesne – rue des Marchands.
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
- Accorde un crédit de Fr. 1'500'000.- porté à Fr. 1'550'000.- TTC, pour autant que l'amendement susmentionné soit accepté pour la réalisation de ces travaux.
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016.
- Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par des prélèvements aux fonds de réserve selon la répartition suivante :

a. Prélèvement au fonds de réserve Mise en séparatif	20%
b. Prélèvement au fonds de réserve Egouts et épuration	30%
c. Prélèvement au fonds de réserve Extension eau potable	25%
d. Prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz	25%

Le préavis municipal no 3/18 – Mise en séparatif et réfection de la place du Temple – ruelle du Temple – rue Amiral Duquesne est accepté par **44** voix.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres des commissions et les conseillers pour leur vote de confiance.

5. Préavis no 5/18 – Rapport de Gestion accompagnant les comptes 2017

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal et ses conclusions :

« En conclusion la Municipalité constate que les résultats des comptes 2017 sont proches de ce qui avait été budgété malgré les rentrées supplémentaires aussitôt absorbées par les participations étatiques et paraétatiques.

Toutefois, vis-à-vis des grands investissements à venir, il serait souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours de 2,5 mios de francs.

Enfin, il convient de rappeler qu'une "xième" révision de la péréquation est en route, la Cour des comptes a exprimé son souhait de voir la facture policière réévaluée avant l'échéance fixée par le Conseil d'Etat en 2022 et la réforme de l'imposition des entreprises, votée par les vaudois, doit encore être appliquée avec les effets que nous connaissons.

Ces comptes sont, après ceux de 2016, à nouveau déficitaires malgré les efforts considérables consentis. Ces derniers atteignent par ailleurs leur limite ce qui doit nous inciter à réfléchir à nos engagements et aux moyens pour les remplir. Cela pourrait nous conduire à augmenter le taux d'imposition ».

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) adopte

a) les comptes 2017 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 33'929'103.13** aux recettes ; **Fr. 34'554'533.72** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **Fr. 625'430.59**.

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 47'672'831.32**, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'356'738.97.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge. Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan.

Cet objet est du ressort de la Commission des Finances et de la Commission de Gestion.

Le président rappelle que tout conseiller peut poser des questions ou donner des recommandations en s'adressant aux commissions par leurs présidents. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Préavis municipal no 6/18 – Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour les années 2019-2020
- Fixe le taux d'imposition à 70% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis

Ce préavis relève de la compétence de la Commission des Finances. Le président rappelle que tout conseiller peut faire part de ses commentaires ou questions à la CoFIN. La discussion est ouverte.

M. Jean-Gabriel Rey demande que la commission se penche sur le taux d'impôt nécessaire afin d'atteindre la marge d'autofinancement.

M. Philippe Cretegnny demande ce qu'il en est de l'impôt sur les chiens, sachant que c'est dorénavant le canton qui s'en charge, cette somme a-t-elle doublé au canton ou y a-t-il rétrocession. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il y a rétrocession.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce l'ouverture de la piscine samedi 12 mai prochain et son apéritif communal dès 11h00. Les travaux d'entretien sont terminés, les contrôles techniques aussi, l'installation est au top.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur la criminalité après parution du rapport cantonal. On constate une baisse de 7% d'infractions au code pénal dans le canton. Baisse identique et significative pour le district de Morges à tous les niveaux. Quant à la commune d'Aubonne : baisse de 29% des infractions au code pénal, baisse de 59% des vols par effraction, baisse de 50% des dommages à la propriété et baisse de 62% des violations de domicile lors de vols. Enfin, baisse de 40% de la violation de la loi sur les stupéfiants.

Il confirme la mise à disposition de deux places de rechargement pour les voitures électriques au Verger du Poyet. Enfin, les places de parc pour les visiteurs du cimetière sont désormais marquées et à disposition. Il termine en informant sur les crédits votés : Révision du Plan de Quartier du Chêne, Fr. 35'000.- engagés (Fr. 110'000.- votés). Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu : Fr. 28'434.- engagés (Fr. 63'500.- votés). Rénovation de la façade de la tour du château : Fr. 76'000.- engagés (Fr. 266'835.- votés). Aménagement et rénovation des Halles : Fr. 41'000.- engagés (Fr. 292'345.- votés). L'état de la dette est en légère baisse depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un nouveau système a été mis en place pour les utilisateurs des salles de la Maison de Ville avec code personnel. Il suffit de contacter la Bourse communale pour le recevoir.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que l'espace prévention de Morges met à disposition des jeunes pour des jobs d'été, sur demande. Le Centre des Jeunes a présenté un film retraçant leur voyage au Népal durant lequel ils ont pu remettre Fr. 10'000.- aux deux orphelinats choisis.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que les travaux de la tour ont repris ; après deux crépissages et la pose de la peinture, l'échafaudage pourra être enlevé. Quant à la rénovation des Halles, le chantier sera terminé pour le premier Aubonn'Apéro du 1^{er} juin prochain. Les travaux de la Place de l'Ancienne Gare sont bien avancés également ; d'autre part la Municipalité a rencontré la cheffe du département cantonal, les résultats de cet entretien feront l'objet d'une communication ultérieure aux différents groupes de travail et au Conseil communal. Quant à l'avancement du dossier de fusion, les groupes de travail avancent, la convention pourra être préparée pour fin mai-début juin, de manière à respecter les délais afin qu'une votation intervienne en décembre 2018.

8. Questions, vœux et divers

Par suite de la décision du TF sur les frais des sorties et camps de ski scolaires, M. Nicolas Pulfer demande quels seront les effets pour les élèves aubonnois. Mme la Municipale Sandra Linder répond que ce problème a été discuté en séance de Codir de l'Assagie, il n'y a pour l'instant pas de volonté de baisser l'offre scolaire. Aucune information du DGEO n'a été transmise à ce jour à l'Assagie.

M. Alain Biedermann demande ce qu'il va advenir du pavillon provisoire situé au château. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. En effet, l'idée est d'y loger les scouts, mais l'école de musique de l'Echo du Chêne aimerait également en profiter, la salle Hermanjat n'étant plus appropriée. La Municipalité cherche une solution afin de satisfaire ces deux entités.

M. Alain Biedermann remarque que la date d'ouverture de la piscine a été fixée au samedi du week-end de l'Ascension. Les élèves étant en congé dès le mercredi précédent, il aurait été opportun qu'elle soit ouverte dès cette date. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la date d'ouverture a été choisie plusieurs mois à l'avance.

M. Yves Meylan s'informe sur sa demande de réintroduction du passage piéton au début du chemin des Clos ainsi que sur le fait que le garage souterrain du premier immeuble du chemin des Clos reste allumé 24 heures sur 24 et ce depuis plusieurs années. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité peut intervenir à ce sujet. Pour le passage piéton, la décision revient au canton.

M. Philippe Cretegy demande qui est le mandataire des travaux sur le terrain de sports de LCIS et quelle est la nature de ces travaux. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il s'agit de la pose d'une conduite d'eau et que ceux-ci sont entièrement pris en charge par LCIS.

Mme Anaïs Piguet s'inquiète du taux de plus de 110% de remplissage de l'UAPE et demande si un agrandissement de l'offre est prévu. M. le Municipal Pascal Lincio répond que cette question n'est pas d'actualité, l'UAPE étant rempli de manière différente selon les moments de la journée. Il informe que seule l'ARASMAC peut décider de l'opportunité d'agrandir ou non un tel établissement.

Concernant la réponse donnée pour le passage piéton au chemin des Clos, M. Alexandre Liardet est surpris. Dans son quartier et suite à l'intervention d'un voisin, un îlot a été posé dans les 24 heures. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il s'agit d'une pure coïncidence. Les zones 30 km/h sont à l'essai durant une année, si les résultats sont satisfaisants, elles sont approuvées par le canton et dans le cas contraire, des travaux de correction sont entrepris. La commune et le canton travaillent de concert sur chaque zone.

Mme Valérie André annonce le premier Aubonn'Apéro de la saison par la SDA sous les Halles rénovées pour les 10 ans de cette manifestation. D'autre part, elle annonce la création d'un marché aux légumes par M. Raphaël Gétaz tous les vendredis de 16h00 à 19h00 sur la Place du Marché et ce dès le 27 avril. Des papillons sont à disposition des conseillers.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la prochaine date de conseil, mardi 29 mai 2018 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegy